

Convocation le 2 septembre 2021  
Publication le 13 septembre 2021

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le jeudi 9 septembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à l'école primaire sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Membre absente : Mme Fourré Cindy

Secrétaire : Monsieur Delplancq Thierry

### **Ordre du Jour**

- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2021
- Changement de lieu de réunion du conseil municipal
- Aménagement entrée du bourg : achat de terrains VC n° 3
- Aménagement entrée du bourg : devis ID 79
- Avenant à la convention CDG-collectivité 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79
- Convention de prestation de service « préparation des repas » avec la commune de Cours
- Remboursement de frais de déplacement à M. Mozzi-Ravel
- Présentation de l'étude d'assainissement sur La Véquière
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal** de la séance du 8 juillet 2021 à l'unanimité.

### **Changement de lieu de réunion du conseil municipal** (délibération n° 1-09/09/2021)

En raison de la pandémie de la Covid 19, les réunions du conseil municipal se tenaient à la salle des fêtes.

Considérant que la distanciation physique ne peut pas être respectée dans la salle de la mairie, que la salle des fêtes est en travaux pour plusieurs mois et que la pandémie circule toujours parmi la population, les membres du conseil municipal valident le fait que les réunions se dérouleront à l'école primaire jusqu'à nouvel ordre.

### **Aménagement entrée du bourg : achat de terrains VC n° 3** (délibération n° 2-09-09-2021)

Les techniciens d'ID79 sont venus sur site pour apporter des solutions afin de permettre la sécurisation des piétons et cyclistes ainsi que l'évacuation des eaux pluviales sur la C3 à l'entrée du bourg.

Ils proposent de faire un cheminement piétonnier dans les champs, de la départementale jusqu'à l'école. Le trajet serait complètement sécurisé. Une largeur de 5 mètres devra être acquise afin d'y accoler un fossé avec des buses pour la récupération des eaux pluviales sur environ 300 mètres, ensuite 2 mètres de largeur suffiront pour le chemin piétonnier. La haie existante en bordure de la route serait conservée et des plantations seraient effectuées de l'autre côté de l'allée créée.

Les propriétaires M. et Mme Poeza'ch Janniky et Raphaëlle et les consorts Lambert ont donné un accord de principe pour céder ces bandes de terrains.

Le conseil municipal adopte ce projet et sollicite un géomètre afin d'effectuer les levées topographiques et les bornages.

Le revêtement de la C3 va être fait avant la fin de l'année. Une buse traversera la route le long de la départementale pour que les eaux de pluie descendent au lavoir du Tail. Les travaux sont à la charge de la commune.

**Aménagement entrée du bourg : devis ID 79** (délibération n° 3-09/09/2021)

Pour mener l'étude du projet de création d'un chemin piétonnier et la gestion des eaux pluviales afférentes, ID79 propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : dossier de consultation des entreprises, plans, descriptif détaillé des travaux (CCAP, CCTP), bordereau de prix, assistance au choix des entreprises pour un coût de 2 880 € HT soit 3 456 € TTC.

Le délai de remise du dossier est de quatre semaines à compter de la réception du levé topographique. Le conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ID79.

**Avenant à la convention CDG-collectivité 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79** (délibération n° 4-09/09/2021)

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1<sup>er</sup> août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, par la voie d'un avenant ;

2021-13

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Convention de prestation de service « préparation des repas » avec la commune de Cours** (délibération n° 5-09/09/2021)

M. le Maire présente la convention de prestation de service élaborée avec le Maire de Cours pour la préparation des repas des élèves de l'école de Cours par le cuisinier de l'école de Surin, en liaison chaude.

La commune de Cours ne disposant plus d'une cuisine permettant de respecter les normes sanitaires pour préparer les repas des élèves scolarisés dans son école confie cette tâche à la commune de Surin.

Cette prestation est prévue pour les jours de classe de l'année scolaire 2021-2022.

Le temps de préparation des repas pour cette prestation est évalué à 2 heures par jours et représente un coût du personnel de 6 796,80 €

Un forfait correspondant à la consommation des fluides (eau, électricité et gaz) sera appliqué sur la base de 20 % des charges totales relevées annuellement soit 9 000 € x 20% = 1 800 €

Le montant total pour cette prestation est arrêté à 6 796,80 + 1 800 = 8 596,80 €.

La commune de Cours prendra à sa charge le transport et servira les repas aux élèves conformément aux réglementations en vigueur. Elle prendra aussi à sa charge l'achat du matériel nécessaire au transport.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Remboursement de frais de déplacement à M. Mozzi-Ravel** (délibération n° 6-09/09/2021)

Monsieur Jacques Mozzi-Ravel se retire.

Monsieur Jacques Mozzi-Ravel, 1<sup>er</sup> Adjoint s'est déplacé à Poitiers pour une formation sur « le budget communal » le 25 juin 2021. Il a utilisé son véhicule personnel. Le conseil municipal décide de lui rembourser ses frais kilométriques au tarif officiel ainsi que ses frais d'autoroute.

**Présentation de l'étude d'assainissement sur La Véquière**

Monsieur Philippe Albert, Président du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) est venu présenter les résultats de l'étude réalisée par NCA environnement sur les contraintes et possibilités de réaliser un assainissement collectif à La Véquière. Quatre-vingt-deux habitations sont concernées par l'étude (Route des Tuileries, route de Fourbeau, route des Essarts, route de Pamplie jusqu'au numéro 38, rue du bas village, rue du haut village, impasse Albert Peltriaux, rue J et G Gaufreteau, route de Xaintray jusqu'au numéro 29, chemin de La Perche). Une station de traitement serait installée route de Fourbeau avec un rejet en milieu naturel dans le ruisseau de La Vergne. Le bureau d'études a fait un comparatif de coût sur 30 ans : assainissement collectif 14 398 €, assainissement non collectif 12 497 €. Pour le particulier, le coût de l'eau serait majoré de 2 € le mètre cube avec un abonnement annuel de 48 €. Les coûts de raccordement peuvent aller de 500 € à 4 000 € selon les travaux à réaliser. Si l'assainissement collectif ne se fait pas, cinquante et une habitations seront à réhabiliter pour une mise aux normes. Trente et une habitations sont conformes mais devront quand même se raccorder au collectif s'il se fait.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur l'installation d'un assainissement collectif ou le maintien en assainissement individuel. Le SMEG prendra ensuite la décision et une enquête

publique sera réalisée. Le coût du projet en collectif est estimé à 1 million d'euros à la charge du SMEG.

### **Compte rendu EPCI et commissions**

SIVU RPI Cours-Surin-Xaintray : Effectifs 2021-2022 : 99 élèves

Madame Guérin Mireille a été recrutée en contrat aidé en partenariat avec la commune de Xaintray pour laquelle elle travaille à la cantine.

Le DASEN doit venir visiter les trois écoles le 4 octobre.

SEOLIS : Mme Catherine Cousinard a été nommée directrice.

### **Questions diverses**

- Evacuation des eaux de pluie au Chemin de Niort (sortie du Tail en direction de Béceleuf) : c'est le point le plus bas, l'eau descend obligatoirement. Le département agrandira le fossé pour essayer de retenir le maximum d'eau.

- Il faut tailler les haies du pré de l'église avant les pluies.

Séance du 9 septembre 2021 : délibérations n° 1-09/09/2021 à 6-09/09/2021